



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 12/2025 :

Demande de crédit de cadre de CHF 500'000.—TTC pour les réflexions routières sur les années 2025 et 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Seuls Flavio Boscardin et Matthieu Wolff étaient présents lors de la rencontre du 9 septembre 2025 avec la Municipalité et la Boursière. Les membres de la commission des finances ont toutefois eu l'occasion d'échanger ultérieurement sur ce préavis. La commission remercie la Municipalité et la Boursière pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis :

- a) **Intégration au plan d'investissement** : Il y a déjà un montant prévu de CHF 250'000.—pour 2025.
- b) **Budget 2025**: déjà prévu.
- c) **Charges financières annuelles** : CHF 21'833.33 (intérêts de 2% projeté et un amortissement projetés sur 30 ans selon MCH2)
- d) **Risques particuliers liés à ce préavis** : Aucun
- e) **Amendement proposé par la commission des finances** : Aucun
- f) **Commentaire** : La crédit-cadre prend de l'importance dans les communes qui sont passées à **MCH2**. Il correspond à une **enveloppe financière globale** votée par l'autorité législative pour un ensemble de dépenses ou de projets similaires. Le crédit cadre donne la possibilité à la municipalité d'être plus rapide dans les décisions portant sur la réflexion de route.

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 10/2025 tel que proposé par la Municipalité :

- 1. d'adopter le préavis au Conseil communal No 12/2025 relatif à la demande de crédit cadre de CHF 500'000 TTC pour les réfections routières sur les années 2025 et 2026.
- 2. de financer ce dernier par l'emprunt.
- 3. De financer ce dernier par la trésorerie



Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 12/2025 :

Demande de crédit de cadre de CHF 500'000.—TTC pour les réflexions routières sur les années 2025 et 2026

Arzier-Le Muids, le 29 septembre 2025

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Flavio Boscardin

Pietro Izzo,

Matthieu WOLFF
Rapporteur